Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260217-DC2026_1702_09-DE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DECISION N° 2026 – 17/02 – 09

– Travaux d'élagage rue du vieux presbytère, parking du petit bois et allée du petit bois
Entreprise MTA

LE MAIRE,
Vu l'article L 2122-22 du CGC et la délibération du 27 mai 2024 déléguant au Maire pour la durée du mandat la possibilité de gérer plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du Conseil Municipal,
Vu le constat qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'élagage des arbres bordant la route du vieux presbytère, ainsi que les arbres entourant le parking du petit bois et les arbres situés allée du petit bois.
Parmi les entreprises consultées, l'entreprise MTA, sise Kergroëz – 56 330 Pluvigner- propose une prestation comprenant :
- L'élagage par lamier sur pelleteuse pour un montant de 2 640,00 euros HT soit 3 168 euros TTC

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'offre de l'entreprise MTA sise Kergroëz – 56 330 Pluvigner- pour une prestation comprenant l'élagage des arbres de la rue du vieux presbytère, du parking du petit bois et de l'allée du petit bois pour un montant de 2 640,00 euros HT soit 3 168 euros TTC

Article 2 : Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait à CAMORS, le 17 février 2026

Le Maire,

Claude JARNO

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de la sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet , tacite ou express, du recours gracieux. Le TA de RENNES peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr